ANCV asbl

Route de Namur 84 5000 BEEZ



Procès-verbal réunion de l'ANCV du 21 novembre 2022

Présents: Fabrice FOSSEPRÉ, Thierry BIRON, Bernard DEWILDE, Guibert KOCKEN, Michel HOURLAY,

Jérôme CORNET invité : Vincent DELBART

Excusée: Corine LECOMTE

La réunion a commencé à 19 heures.

1. Jeunes

Les résultats des tournois U9 seront publiés sur le site provincial.

Les inscriptions pour la coupe sont rentrées mais quelques clubs n'ont pas rentré d'inscription. Vincent adressera un mail aux dits clubs pour voir s'il s'agit d'un oubli ou pas. Nous clôturerons les inscriptions ce vendredi 25/11. Le tirage au sort sera effectué par Vincent et Michel.

Nous allons programmer des matches de week-end de coupe les premiers et deuxièmes week-ends de janvier.

Lors de la réunion des responsables jeunes de janvier, nous proposerons de continuer le système de 3 services puis rotation afin de continuer à utiliser la tablette même pour la poule A. Nous proposerons d'éventuellement supprimer le système de 3 services pour la coupe.

Nous déplorons un manque de rigueur dans l'envoi des résultats de jeunes de la part de certains clubs, un rappel sera fait et les amendes seront appliquées.

2. Sélection Namur

Nos deux sélections ont terminé secondes de l'interprovince qui avait lieu à Kettenis le 11 novembre. C'est un résultat très encourageant, nous sommes fiers de notre staff technique qui est sur la bonne voie et de nos jeunes.

L'organisation était très bien, nous en remercions le club d'Eupen Kettenis.

Nous déplorons l'arrêt d'une joueuse, mais ça n'affecte en rien la suite.

Nous nous interrogeons sur l'importance de ces interprovinces, beaucoup d'autres provinces sont venues avec des jeunes qui n'avaient joué ensemble qu'une seule fois. Quel est l'intérêt de jouer contre des équipes non préparées ? Pourquoi dépenser tant d'argent pour les sélections si nous sommes les seuls ou presque à le faire ? Au terme de cette saison après l'interprovince de Profondeville, la situation sera réévaluée.

En garçons, une maman est venue avec les vareuses de Namur Volley comme T-shirts d'entrainement puisque plusieurs t-shirts étaient trop petits. C'est parti d'une bonne intention de la personne, mais cela ne pourra se reproduire. Des T-shirts vont être recommandés le plus rapidement possible.

Nous allons commander deux banderoles pour les sélections afin de les apposer dans la salle de Profondeville lorsque nous jouons et lors des interprovinces.

www.ancv.be IBAN: BE52 0682 0422 2009 N° Entreprise: BE0698 995 163

ANCV asbl

Route de Namur 84 5000 BEEZ



3. Détection haut potentiel FVWB ADEPS

La date retenue est le dimanche 18 décembre et les séances se dérouleront à Erpent là où joue le club RNV.

Nous avons 60 inscrits actuellement. Nous allons voir avec la FVWB si l'on peut clôturer les inscriptions à 75 enfants. Nous accueillons des enfants du BWBC et du Hainaut.

4. Finales francophones (organisateur)

La commune de Jemeppe nous a indiqué que la salle ne serait pas terminée pour le week-end du 20 et 21 mai. Nous nous sommes tournés vers le club de Namur Volley pour demander s'ils veulent bien l'organiser. La Ville de Namur comptant plusieurs salles qui nous permettraient d'atteindre les 7 terrains tout en étant assez rapprochés.

Nous attendons la réponse rapidement.

5. Mini Day

Pour la date, nous pensons soit à le faire en avril comme l'an dernier soit le jeudi de l'ascension (date plus proche des finales francophones). Michel va sonder les clubs pour voir si le 18 mai n'est pas trop tard.

6. Compétitions

Les listes de force sont en ordre.

Anhée a inscrit une équipe en P3 M pour le second tour, les calendriers ont été établis. Ciney voudrait inscrire une équipe supplémentaire en P4D, c'est possible en attente de confirmation.

Pour la prochaine saison, nous organiserons un pré-tour pour la coupe également en messieurs.

Les amendes seront facturées début décembre.

Lors de la prochaine AG, nous proposerons une modification au règlement pour que dans toutes les divisions la règle 43.1550 al 2 soit appliquée.

Dans le cas où un club possède plus d'une équipe dans une même division provinciale, le match aller devra se jouer avant ou lors de la première journée de championnat et la rencontre retour se jouera avant le début du second tour.

Quelques manquements ont été constatés en matière de communication des résultats, de paiement des arbitres, et de tenue vestimentaire. Rappel sera fait aux clubs concernés.

7. Trésorerie

Le Vérificateur aux comptes a analysé les comptes et nous a confirmé qu'il les validait. Un courrier nous sera envoyé rapidement afin de le présenter à l'AG.

Nous décidons à l'unanimité de changer les dates de l'exercice comptable. Celui-ci se déroulait du 1^{er} juillet au 30 juin, de ce fait, nous devions tenir une AG ordinaire entre le 1^{er} juillet et 31 décembre. Afin de coller plus à la vie des clubs et de l'ANCV, nous

<u>www.ancv.be</u> IBAN : BE52 0682 0422 2009 N° Entreprise : BE0698 995 163

ANCV asbl

Route de Namur 84 5000 BEEZ



décidons de passer à un exercice comptable qui collera à l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre ainsi nous organiserons notre AG en fin de saison, avant les inscriptions des équipes de manière à ce que les modifications au règlement acceptées s'appliquent dès la saison suivante.

Par mesure transitoire, l'exercice comptable qui a débuté ce 1^{er} juillet 2022 se terminera le 31 décembre 2022.

Une modification des statuts sera proposée.

8. AG FVWB

Michel et Bernard représenteront l'ANCV. Il nous manque un représentant. Thierry effectuera une procuration à Michel.

Les diverses propositions de changement au ROI FVWB sont examinées, Michel sera notre chef de délégation.

9. Divers

- La maman d'un joueur de 18 ans nous a contactés pour du soutien dans son affaire judiciaire. Nous lui établirons le document demandé.
- Polos Chemises. Nous allons refaire des polos ou des chemises pour le membre du CP et du staff technique avec l'ensemble des logos des clubs sur ceux-ci.
- Le PV du CA du 24 octobre est approuvé

Fin de réunion à 21 h 40

Prochaine réunion ANCV: Lundi 19 décembre 2022 à 19 h à Beez

Michel Hourlay Thierry BIRON
Administrateur Président de l'ANCV

<u>www.ancv.be</u> IBAN : BE52 0682 0422 2009 N° Entreprise : BE0698 995 163